

ASSEMBLÉE NATIONALE

5 septembre 2014

ADAPTATION DE LA SOCIÉTÉ AU VIEILLISSEMENT - (N° 2155)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 506

présenté par
Mme Pinville

ARTICLE 2**ANNEXE**

À la première phrase de l'alinéa 106, substituer au nombre :

« 65 »

le nombre :

« 60 ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à mettre en cohérence cette statistique avec celle évoquée à la dernière phrase de l'alinéa 2 du rapport annexé.

Elle reprend les conclusions de l'étude n°1320 publiée par l'Institut national de la statistique et des études économiques (INSEE) en octobre 2010, « Projections de population à l'horizon 2060 – Un tiers de la population âgé de plus de 60 ans ».